



http://cinemateur01.com

Cinémateur

Fiche n° 1470 bis
SOUS PEINE d'INNOCENCE
de Pierre Barnérias
Le 9 novembre 2017
Sortie nationale : 1^{er} mars 2017
Durée : 1h34

SOUS PEINE d'INNOCENCE de Pierre Barnérias

*Le Cinémateur s'associe à l'événement **La Justice dans l'Ain** qui aura lieu du 6 octobre 2017 au 19 janvier 2018 à Bourg-en-Bresse et à Trévoux.*

Seront organisées des expositions, des conférences, des plaidoiries, des projections, des visites guidées.

*Seront proposés 3 films à raison d'un par mois : **Sous peine d'innocence** est le film de novembre.*



L'histoire d'une amitié indestructible et d'un récit unique dans les annales judiciaires américaines. Severino, condamné à tort, refuse de plaider coupable. Ayant terminé sa peine et pour avoir droit de sortir de prison il doit accepter de se déclarer "coupable". Dans cette situation il préfère conserver sa dignité même s'il doit rester en prison... Ce détenu américain, avec un aumônier français, tenteront de vaincre les incohérences du système pénitentiaire des États- Unis et mettre en place une stratégie pour enrayer la récidive.

Ancien grand reporter, **Pierre Barnérias** a travaillé pour les plus grands médias français à la télévision (France TV, LCI, TF1, M6), pour la presse écrite (Ouest-France) et à la radio (chroniqueur à France Info et rédacteur en chef pour RTL2)

En 2004, sa série documentaire sur le développement durable est saluée par toutes les critiques. Il réalise plus de 40 magazines et documentaires pour Des Racines et des Ailes, Envoyé spécial, Reportages.

En décembre 2010, après avoir fondé Flair Producteur, il crée la Société Tprod qui se spécialise dans l'écriture de documentaires pour le cinéma. Après Il était une foi (2010) et M ou le troisième secret (2014), Sous peine d'innocence est son troisième long **métrage**.

C'est en réalisant un magazine pour l'émission Reportages de TF1 que Pierre Barnérias a découvert l'existence de Severino Diaz. Le cinéaste avait été bouleversé par cette rencontre derrière les barreaux et s'était, peu de temps avant, retrouvé en garde à vue dans une prison du Bronx pour avoir filmé des vues aériennes depuis un toit. Il se rappelle : "*Ces quelques heures passées du mauvais côté des barreaux m'ont fait toucher du doigt ce que peut représenter le mot « injustice ».* Une semaine plus tard, je découvre l'existence de Severino. En sortant en larmes de la prison, je me suis fait une promesse : ne jamais abandonner cette personne..."

Qui est Severino Diaz ?

Severino Diaz est un exilé cubain qui arrive à New York en 1969. Un soir de décembre 1981, il assiste à une bagarre dans un bar mal fréquenté. Un témoignage l'incrimine dans le meurtre d'un dealer. Severino a tout du coupable idéal. Son jugement devant la cour de New York le 11 mai 1983 ne sera qu'une parodie et le procès, un enchaînement de dysfonctionnements et de malchance. Malgré le rapport balistique qui met son client hors de cause, l'avocat commis d'office, ne parvient pas à élaborer une défense efficace. On incite Severino à plaider coupable, en lui promettant une courte peine. Il est condamné à 15 ans

de prison et incarcéré à Rikers Island. Quinze ans plus tard, la justice américaine lui offre une remise en liberté contre un passage aux aveux... Severino refuse. Il ne veut pas avouer un crime qu'il n'a pas commis. Il restera en prison. Un homme va lui donner la force de rester debout : Pierre Raphaël, aumônier à Rikers Island à New-York.

LE SYSTÈME PÉNAL AMÉRICAIN

est totalement différent du système français

En France, tous les magistrats font partie d'un même corps et sont nommés dans leurs fonctions alternativement au siège ou au parquet par décret.

Le procès est l'affaire de l'État qui charge le parquet ou le juge d'instruction de mener l'enquête. Ce dernier doit collecter des éléments aussi bien en faveur qu'en défaveur de l'accusé, il est chargé de rechercher la vérité. C'est pourquoi on dit que le système français est inquisitoire contrairement au système accusatoire américain. Aux États-Unis, les jurés populaires sont très courants alors qu'en France, seule la cour d'assises est concernée par ce système.

En effet, aux États-Unis, le procureur est élu par les citoyens auxquels il devra rendre des comptes. Il lui faut récolter uniquement les éléments à charge de l'accusé ; ce sont les avocats de la défense qui enquêtent à décharge, via des enquêteurs privés. Lors du procès, c'est l'exposé le plus convaincant qui l'emportera.

Le système du « plaider coupable » américain : aux États-Unis, le suspect peut choisir de plaider coupable, ce qui lui évitera un procès public et entraînera une procédure plus brève ainsi qu'une peine plus légère.

Les peines ne sont également pas les mêmes : Aux États-Unis, contrairement à la France où elles s'invalident, les peines s'additionnent les unes aux autres.

De plus, la peine de mort existe encore dans plusieurs états contrairement à la France qui l'a abolie en 1981.

La Presse

Severino, Cubain exilé aux Etats-Unis, est resté en prison pendant un quart de siècle et a toujours refusé de plaider coupable pour meurtre. Le père Pierre, aumônier français dans le système carcéral, est son ami. Le procès initial a été expédié, l'avocat minable, la justice impitoyable.

Le film de Pierre Barnérias, qui explore les notions de vérité, de dignité et d'équité, est très persuasif : Severino a été victime d'une erreur judiciaire manifeste. Mais le cœur du film, c'est ce marché que les autorités lui ont mis en main : avoue, et tu seras libéré.

Plutôt que d'avouer, notre homme a préféré prendre des années de taule supplémentaires. Un documentaire puissant, emporté par une conviction d'enfer. Finalement libéré en 2006, Severino a rendu visite à son ami en Aveyron. Emouvante conclusion... **Le Nouvel Obs**

Le Cinémateur propose également

Du 8 au 14 novembre, *Le Redoutable* de Michel Hazanavicius et *Demain et tous les autres jours* de Noémie Lvovsky

Du 15 au 21 novembre, *Sans adieu* de Christophe Agou et *Une femme douce* de Sergei Loznitsa